POUR OBTENIR UN RENDEZ-VOUS AVEC UN.E PUÉRICULTEUR.RICE DE PMI OU TOUT.E AUTRE PROFESSIONNEL.LE :

CACHET DU CENTRE DE PMI

Les coordonnées de tous les centres de PMI sont accessibles à l'adresse suivante : **ssd.fr/373**

édition 2019

SUIVEZ-NOUS #SSD93

seinesaintdenis.fr

Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Bureau de la reprographie et de l'impression / 2019

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

MON BÉBÉ ARRIVE OU VIENT D'ARRIVER

Être parent suscite de nombreuses questions.

Les puériculteurs et puéricultrices de Protection Maternelle et Infantile (PMI) sont à mon écoute.

Ils et elles m'accompagnent avant et après la naissance de mon enfant, jusqu'à ses 6 ans.

JE PEUX BÉNÉFICIER D'UNE CONSULTATION AVEC UN.E PUÉRICULTEUR.RICE DE PMI

Les puériculteur.rice.s de PMI sont des infirmier.ère.s spécialisé.e.s dans les soins à apporter aux bébés et aux enfants. Ils ou elles prennent le relais du personnel de la maternité pour m'accompagner et m'informer.

Je peux prendre rendez-vous avec le puériculteur ou la puéricultrice d'un centre de PMI pour :

> mieux comprendre les besoins de mon enfant : sommeil, pleurs, alimentation...,
> bénéficier d'un suivi régulier de sa santé et de son développement : pesée, soins, vaccination...,
> être soutenue dans la mise en place de l'allaitement,
> être écoutée si je me sens fatiguée, isolée ou si j'ai besoin de parler des bouleversements liés à l'arrivée d'un (nouvel) enfant,
> être accompagnée lors de la reprise du travail : séparation, sevrage...,
> être éventuellement orientée vers d'autres professionnel.le.s de la PMI.

En consultation avec le.la puériculteur. rice de PMI, je peux venir seule ou en couple. Les papas sont les bienvenus.

Si je le souhaite, je peux bénéficier d'une visite du puériculteur ou de la puéricultrice de PMI et/ou de la sage-femme à mon domicile.

A l'âge de 4 ans, mon enfant bénéficiera d'un bilan de santé à l'école maternelle, réalisé par la PMI.

JE PEUX BÉNÉFICIER DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE LA PMI, SELON MES BESOINS

Les professionnel.le.s de la PMI (auxiliaire de puériculture, médecin, psychologue, psychomotricien.ne, sage- femme, conseiller.ère conjugal.e, puériculteur. trice, éducateur.trice de jeunes enfants et assistant.e gestionnaire des modes d'accueil) sont au service des femmes enceintes, des jeunes et des parents d'enfants de moins de 6 ans.

Selon le centre de PMI dans lequel je me rends, je peux être reçue :

> en consultation médicale de **suivi de grossesse**,
> pour un **entretien prénatal**, ou des **séances de préparation à la naissance**,
> en **consultation médicale pour mon enfant,**
> lors d'**accueils parent-enfants** où les enfants peuvent jouer et pendant lesquels je peux m'accorder un moment de détente et d'échanges avec d'autres parents,
> lors de **groupes de parole**, d'**animations collectives**,
> pour être **conseillée et orientée dans la recherche d'un mode d'accueil** pour mon enfant,
> pour un **entretien avec un·e psychologue, un.e conseiller.ère conjugal.e**...,
> pour obtenir des **informations sur la sexualité, la contraception, les relations de couple**, etc.

La PMI est un service gratuit, mis à disposition des familles par le Département de la Seine-Saint-Denis.